

Enquête publique concernant le projet de la Jonction Est

Contribution de Saint-Orens Nature Environnement (SONE)

Introduction

Dédiée à la protection environnementale, SONE (Saint-Orens Nature Environnement) est une association particulièrement impliquée dans la préservation de la biodiversité. Elle comprend une centaine d'adhérents.

- Elle dispose d'un site <https://www.sone.fr/> et d'une base de données participative d'inventaire de la biodiversité <https://biodiv.sone.fr/> en libre accès.
- La base de données biodiv.sone.fr inclut plus de 7 000 observations datées et géo référencées sur le territoire de la commune et pour certaines aux alentours immédiats de Saint-Orens.

Saint-Orens et son territoire sont directement concernés par ce projet et ses impacts environnementaux.

1. L'étude d'impact concernant le milieu naturel est incomplète

1.1. Localisation de Saint-Orens par rapport au site du projet

- La Saune et la Marcaissonne traversent Saint-Orens d'Est en Ouest puis se jettent dans l'Hers au niveau de la zone d'emprise du projet.
- Ces rivières, leurs ripisylves et les prairies les bordant constituent des corridors écologiques allant de Saint-Orens aux zones d'aménagement de la Jonction Est. Elles font partie du Grand Parc de l'Hers.
- La bonne fonctionnalité écologique de ces corridors est liée à leur état en amont et en aval. Les corridors dans leur partie Saint-Orennaise, sont directement concernés par le projet Jonction Est situé en aval.

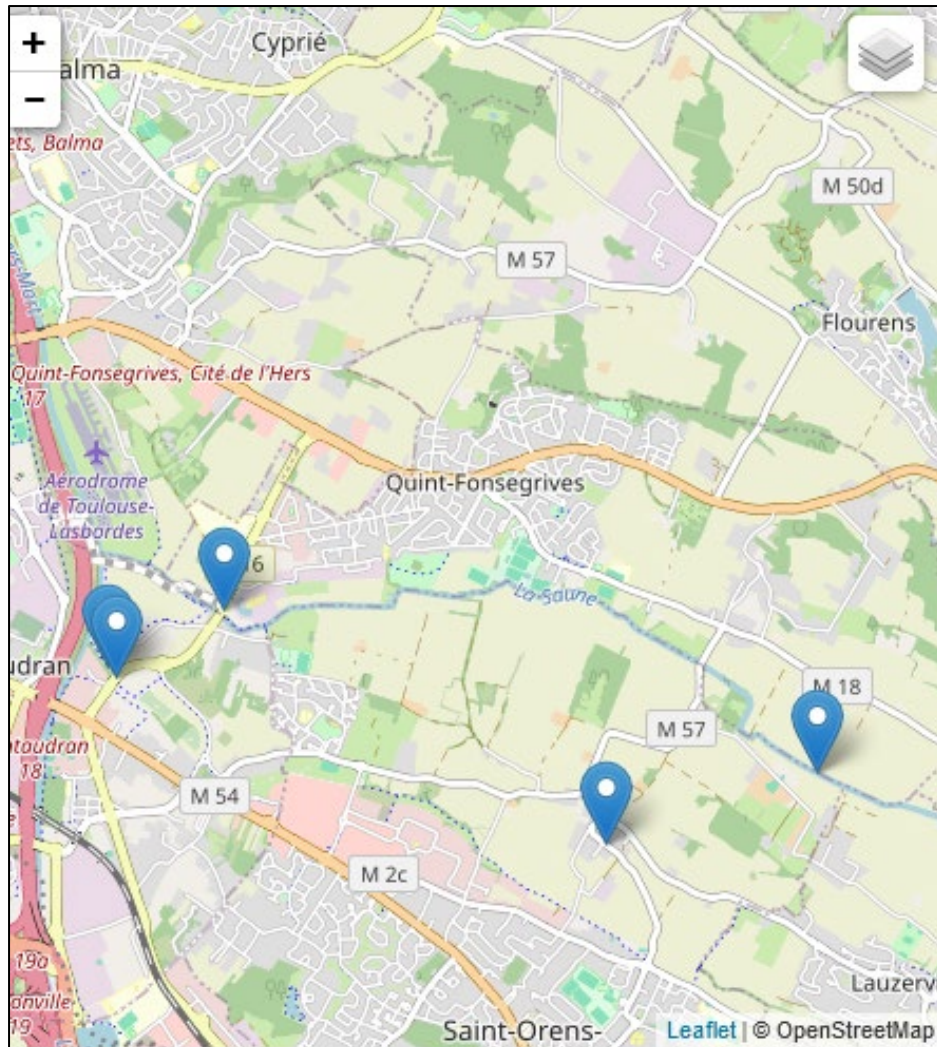
1.2. La Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée, présente dans le secteur impacté par le projet, n'est pas mentionnée !

L'étude d'impact « Incidences sur le milieu naturel » du projet Jonction Est ne mentionne pas la présence de la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée.

Les observations de SONE montrent qu'elle vit et se reproduit dans le périmètre d'étude du projet.

- Des genettes ont été observées dans le périmètre d'étude du projet, à sa proximité immédiate et en différents points de Saint-Orens. Voir lien <https://biodiv.sone.fr/spip.php?article67> et carte « Localisation de la Genette commune : site biodiv.sone.fr » en fichier joint .

- Une femelle genette a été observée avec ses petits à l'automne 2024 en bordure immédiate du projet, le long de la Marcaissonne. Observation https://biodiv.sone.fr/spip.php?page=observation&id_observation=7281 (la localisation précise de cette observation n'apparaît pas sur le site SONE pour éviter que des personnes ne soient tentées d'approcher cette famille : elle peut être fournie par SONE aux commissaires enquêteurs).



Carte (issue de biodiv.sone.fr) d'observations de la Genette commune (Pictogrammes bleus : observations d'adultes).

1.3. Une autre espèce protégée est non étudiée : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*),

- L'étude environnementale (dérogations pour espèces protégées : page161) ne nomme que 2 espèces de mammifères protégées (hors Chiroptères) : Écureuil roux et Hérisson d'Europe. Il y est écrit : « la présence d'autres espèces protégées apparaît très faible à nulle. En effet, les cours d'eau sont particulièrement dégradés et défavorables au Campagnol amphibie... ».
- Or la présence du Campagnol amphibie, espèce protégée, est avérée à Saint- Orens dans le corridor écologique de la Marcaissonne (voir lien <https://biodiv.sone.fr/spip.php?article1211>) .
- Nous pensons que l'affirmation d'une « présence très faible à nulle » aurait dû être étayée par des observations.

1.4. La fragmentation du milieu, résultant du projet, aurait un impact négatif sur les espèces animales

- L'ensemble des travaux se traduirait par une fragmentation des milieux le long des corridors écologiques de l'Hers, de la Saune et de la Marcaissonne.
- Or ces corridors sont très fréquentés par la faune : espèces protégées (Campagnol amphibie, Azuré du serpolet, Genette Commune...) mais aussi nombreuses espèces plus communes (chevreuils, sangliers, blaireaux, fouine, renards...)
 - o <https://biodiv.sone.fr/spip.php?observation7291>
 - <https://biodiv.sone.fr/spip.php?observation7292>
 - <https://biodiv.sone.fr/spip.php?observation7305>
- La création de la 2x2voies induirait une forte perturbation des animaux (alimentation, déplacements, reproduction ...). Il y aurait en raison du trafic routier, une augmentation d'écrasements d'animaux et des risques d'accidents. Voir Observation de Genette écrasée <https://biodiv.sone.fr/spip.php?observation7318>

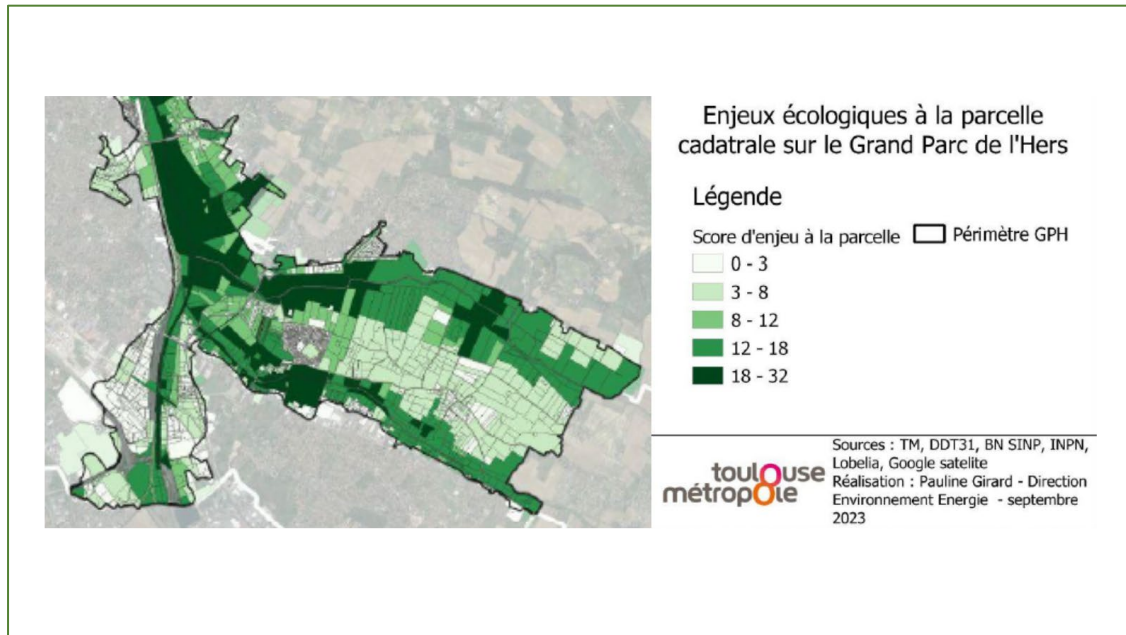
1.5. Zones de compensation :

Pour le site de compensation n°3 (Site de Marcaissonne) il est dit qu'il y aura :

- Création d'une haie
- Création d'une mare sans que soit précisé le mode d'alimentation en eau.
- Maintien, sur la quasi-totalité de sa surface (hors haie et mare) du mode de gestion actuel. La description de cette gestion manque de précisions.

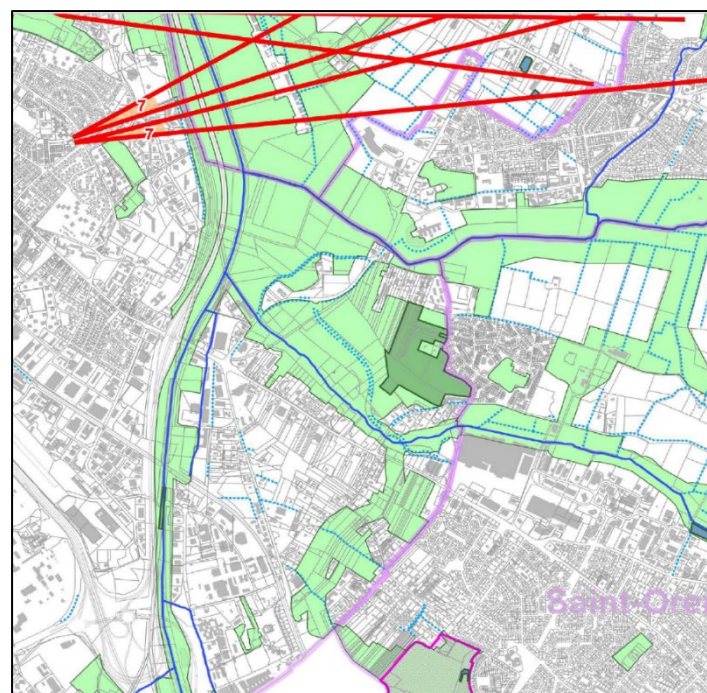
1.6. Les enjeux écologiques du Grand Parc de l'Hers ne sont pas mentionnés

L'étude ne mentionne pas l'analyse des parcelles cadastrales en terme d'enjeux écologiques du Grand Parc de l'Hers, menée par Toulouse Métropole. Voir carte « Grand Parc de l'Hers » en fichier joint.



1.7. Continuités écologiques du PLUiH

L'étude ne mentionne pas non plus la carte des continuités écologiques mentionnées dans le projet de PLUiH arrêté par Toulouse Métropole en juin 2024. Voir carte « PLUiH : continuités écologiques » en fichier joint.



Trames vertes et bleues : en vert, secteurs de biodiversité
(Source : pluih_3c2_biodiversite_et_paysages)

2. Questions posées concernant l'impact sur le milieu naturel

- Pourquoi la Genette, espèce protégée, à la présence avérée dans la zone d'étude et à proximité immédiate, n'est pas mentionnée ?
- Quels dispositifs ont été mis en place pour inventorier la faune ?
- Y-a-t-il eu des piégeages photos réalisés pour observer la Genette ?
- Un travail spécifique (suivi des crottes) pour le Campagnol amphibie) a-t-il été effectué ?
- Pourquoi la base de données biodiversite.sone.fr n'a pas été consultée alors qu'elle concerne une commune concernée directement par le projet ?
- Les risques d'écrasement de la faune et d'accidents induits par la faune ont-ils été étudiés, en particulier sur la 2x2 voies ?
- Les responsables de l'entretien des sites de compensation sont-ils déjà nommés et quelle est la garantie qu'ils réalisent dans la durée la gestion préconisée ?
- Pourquoi la totalité de la superficie du site MC3 est mentionnée comme zone de compensation alors que seule une très faible partie (une haie et une mare) se traduit par une évolution du milieu et de sa gestion ?
- Quelles sont les pratiques de gestion qui seraient maintenues sur ce site MC3 ?
- Pourquoi les continuités écologiques mentionnées dans le projet de PLUiH arrêté par Toulouse Métropole en juin 2024 ne sont pas mentionnées ?
- Pourquoi le projet Grand Parc de l'Hers n'est pas mentionné dans cette étude ?

3. Autres éléments du dossier relatifs à l'environnement

En nous basant sur les éléments du dossier présenté dans l'enquête publique, nous constatons que :

- Les gains de temps obtenus et de limitation du trafic apparaissent faibles alors que la fluidification de la circulation entre Toulouse et sa première couronne, notamment par un meilleur accès au périphérique depuis les communes de l'est toulousain, est annoncé comme objectif premier du projet.
- Les améliorations en matière de déplacement multimodal nous apparaissent très limitées.
- Ces travaux généreraient des émissions de GES importants.
- Enfin, nous avons noté l'estimation actuelle du coût actuel du projet (environ 95 millions d'Euros).

Conclusion :

Compte-tenu :

- De l'inventaire du patrimoine naturel que nous jugeons incomplet en raison en particulier l'absence de la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée, dont la présence dans la zone d'étude et à proximité est pourtant avérée d'après les observations de SONE.
- De l'impact négatif sur la faune qui résulterait de la fragmentation du milieu au cœur du projet du Grand Parc de l'Hers.
- De l'impact sur les émissions de GES, du coût d'un tel projet
- Des bénéfices faibles annoncés en matière de déplacements urbains.

nous émettons un avis défavorable au projet tel que présenté et souhaitons que des alternatives soient étudiées :

- Préservant la biodiversité au sein du Grand Parc de l'Hers
- Favorisant de manière très forte le développement des modes de déplacements actifs (marche, vélo) et des solutions de transports à faible émission carbone (TER, transports en communs) en première et deuxième couronne de Toulouse